

les immigrants veulent s'établir, jouir d'une certaine sécurité économique et, pour reprendre les paroles du député, car ce sont les mots importants, ils veulent sentir que la société les accueille. Voilà la véritable épreuve de la citoyenneté.

M. Fairey: Puis-je interrompre le ministre? L'honorable représentant d'York-Centre vient d'apprendre que son épouse vient de donner naissance à une fille.

M. Knowles: Voulez-vous dire l'honorable représentant d'York-Scarborough?

Une voix: Passe-t-on les cigares?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, l'honorable représentant d'York-Scarborough (M. Enfield), et vous-même connaissez bien ce que je pense de cette forme d'immigration. Nous qui sommes citoyens canadiens, qui, comme l'honorable représentant de Victoria (M. Fairey), ont vécu une grande partie de leur vie au Canada, ou comme ceux d'entre nous qui y sont depuis toujours, nous pouvons faire beaucoup pour que les nouveaux venus sentent qu'ils sont acceptables à la communauté et acceptés par elle, ou nous pouvons faire en sorte qu'ils éprouvent le sentiment contraire. J'estime qu'il n'y a guère d'organismes plus utile du point de vue social et national que les comités de citoyenneté qui existent dans bien des centres de notre pays.

J'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion d'entrer en rapport avec les comités de citoyenneté établis dans diverses villes du Canada. Ces comités se composent généralement des membres d'associations bénévoles très diverses. La différence d'attitude envers les nouveaux arrivants que ces comités obtiennent dans les diverses localités est remarquable. Tout a bien changé à cet égard depuis que j'étais écolier, avant la première Grande Guerre, époque où presque personne ne faisait la moindre attention aux nouveaux venus sauf ceux qui avaient avec eux des relations d'affaires ou, malheureusement, parfois pires.

Je crois vraiment que la manière dont les nouveaux venus sont accueillis et acceptés se reflète exactement dans la statistique des certificats de citoyenneté que les tribunaux accordent dans les localités. J'estime qu'à cet égard nous pouvons nous féliciter. J'adresse ces félicitations, non pas au Gouvernement, mais aux Canadiens,—de ce qu'au cours des quatre ou cinq dernières années il y a eu non seulement une augmentation constante du nombre de demandes de citoyenneté et du nombre des certificats délivrés, mais de ce que cette augmentation est proportionnellement plus forte en regard de l'immigration d'il y a cinq ans. Bien sûr, il est difficile de tracer une ligne de démarcation précise en

pareil domaine, car certains immigrants attendent plus de 5 ans, d'autres beaucoup plus, avant de présenter leurs demandes.

J'espère que nous n'aurons jamais à suivre de près les allées et venues d'un immigré pour constater s'il entend rester en notre pays ou partir. Des nouveaux venus m'ont dit qu'une des choses qui leur paraissent étranges, au début de leur séjour au Canada, c'est de voir qu'on les laisse agir à leur gré. Parfois, je pense, une foule d'entre eux se sentiraient mieux,—je ne dis pas plus heureux,—si on leur disait un peu plus quoi faire, mais après trois, quatre ou six mois de séjour, la plupart d'entre eux ne veulent pas qu'on les bouscule ou qu'on leur dise quoi faire.

Ces gens m'ont dit que ce qu'ils admirent le plus dans notre pays, ce n'est pas l'emploi qu'ils y ont trouvé, ce n'est pas la voiture qu'ils ont pu acheter, ce n'est pas la maison dont ils sont devenus propriétaires, ce n'est aucun de ces biens matériels; c'est simplement que, tant qu'ils se conduisent convenablement, la police, ni personne d'autre ne leur cause d'ennuis.

Voilà réellement pourquoi il me semble que la bonne manière de procéder n'est pas celle que propose mon honorable ami. J'ai pour lui la plus haute estime, mais il est quelque fois un peu plus pressé que ceux d'entre nous que l'âge et l'expérience ont rendus plus sages. Je pense que la fin que poursuit l'honorable député de Lambton-Kent est excellente mais que le moyen qu'il préconise pour y arriver n'est pas le bon. Au lieu de faire quoi que ce soit qui donne à l'immigrant la moindre impression qu'on lui force la main nous devons, je pense, redoubler d'efforts pour qu'il se sente chez lui au pays et, de cette manière, nous obtiendrons de bien meilleurs résultats qu'en adoptant la mesure proposée.

(Sur la motion de l'honorable M. Harris, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Harris: La séance de lundi, il va sans dire, est réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Mardi, nous aborderons la motion portant deuxième lecture du bill relatif aux garanties bancaires, après quoi, nous passerons aux résolutions relatives aux comités de la Chambre.

M. Green: Le ministre peut-il préciser dans quel ordre?

L'hon. M. Harris: Nous passerons au comité des crédits, puis, au comité de l'énergie atomique.

(A six heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)